



# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Contrôle du gibier  
Séance d'information du 9 juin 2011

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

- ... un peu d'histoire
- en mars 2010, l'assemblée de la Fédération acceptait à l'unanimité la suppression des postes de contrôle;
- En avril 2010, la commission de la faune, sur proposition d'ENV, décidait le report d'une année de cette mesure;

## Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

- Été 2010, un groupe de travail était constitué;
- Deux représentants FCJC + deux représentants ENV ;
- MM Jean-Marie Boillat et Flavien Lachat;
- MM Christophe Noël et Jean-Pierre Monnerat;

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

- Hiver 2010 – un premier projet était soumis à la FCJC. Cette dernière y apportait quelques commentaires ainsi que des propositions de modifications;
- Mars 2010 – la commission de la faune avalisait un projet qui était le fruit d'un consensus entre le projet d'ENV et les propositions FCJC;

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau du règlement ?

- Art 8

par simplification, tous les bracelets sont de la même couleur (jaune)

**IMPORTANT** de maintenir le prélèvement actuel  
1/3 chevrillard – 1/3 chevrette – 1/3 brocard

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau du règlement ?

- ▣ Art 16

La feuille de contrôle doit être envoyée dans les **trois jours** qui suit le tir de l'animal

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau du règlement ?

- ▣ Art 17

Tout animal ne figurant pas **ou que partiellement** sur le carnet, ni muni de la marque sera saisi et vendu au profit de l'Etat;

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau du règlement ?

Art 18 - **obligation d'informer le garde**

- ▣ **Immédiatement !** lorsque que le carnet n'a pas été rempli correctement ;
- ▣ **Immédiatement !** lors d'un tir par erreur (laie suitée + 50 kg / chamois femelle suitée / chevreau;

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau du règlement ?

Art 18 - obligation d'informer le garde

- ▣ Une heure au plus tard après l'heure de fermeture lors du tir d'un sanglier ou d'un chamois;
- ▣ Une heure après la chasse lors du tir d'un troisième chevreuil adulte pesant moins de 13 kg;
- ▣ Une heure après la chasse lorsque le chasseur souhaite obtenir une marque de remplacement pour un chevrillard de moins de 9 kg;

**DANS TOUS LES CAS .....**

**IL EST INTERDIT DE BOUCHOYER L'ANIMAL  
AVANT D'AVOIR INFORMÉ LE GARDE !**

**UN CONTACT ORAL DOIT AVOIR LIEU  
AVEC UN GARDE !  
UN SMS NE SUFFIT PAS**

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau du règlement ?

Art 18 a

- Il est interdit de mutiler du gibier dans le but de le soustraire au contrôle (laie – chèvre)

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau du règlement ?

Art 34 – chiffre 2

- ▣ Les chevreuils malades ainsi que les chevrillards de moins de 9 kg doivent être présentés à un garde pour le remplacement

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau du règlement ?

Art 35 – chiffre 2

- ▣ Le tir d'un troisième chevreuil adulte est soumis à un émolument unique de **frs 150.00**

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau du règlement ?

Art 36

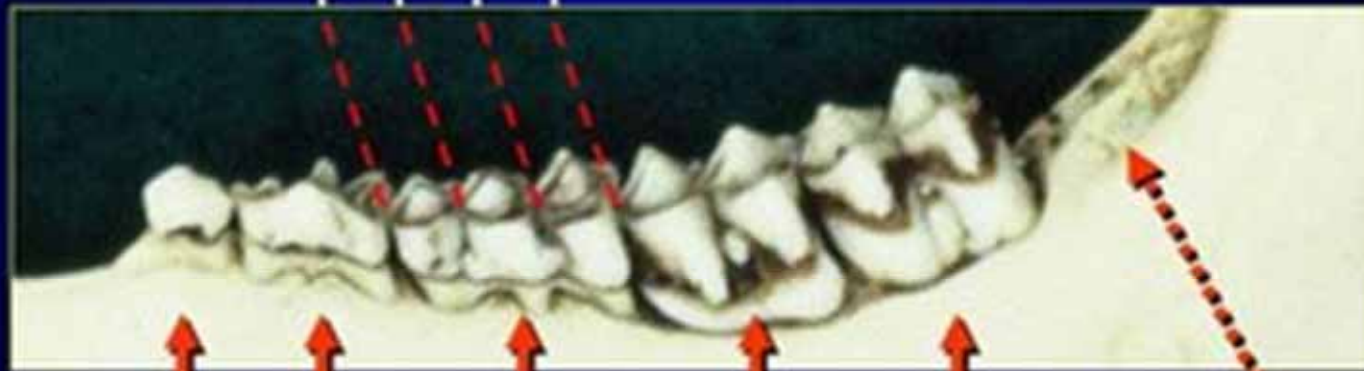
- Pour le chevrillard, le poids n'a pas d'importance, c'est uniquement la dentition qui détermine si il s'agit d'un chevrillard ou d'un chevreuil adulte

# Chevillard

moins de 12 mois

pm 3 trilobée

1 2 3



pm1 pm2 pm3

M1 M2

*Emplacement de la future M3*

3 prémolaires de lait

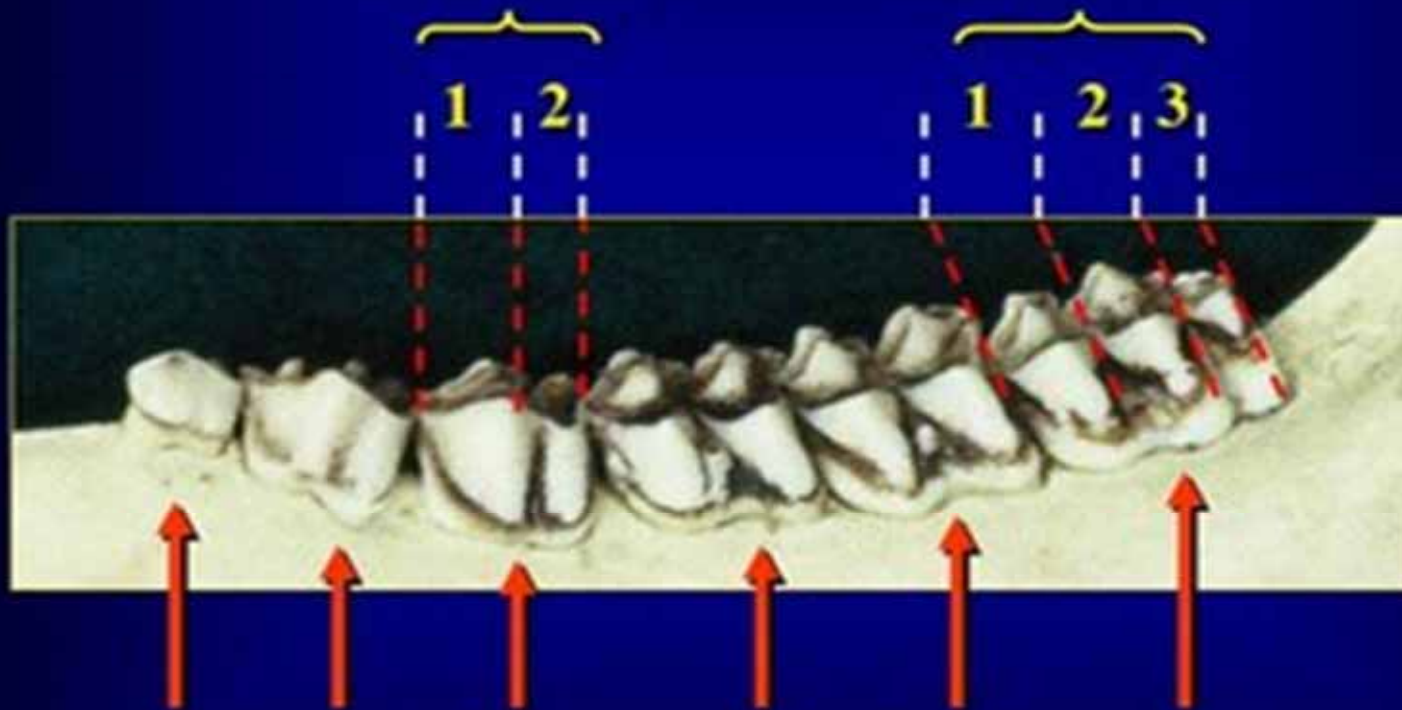
2 molaires

**Adulte**

**Plus de 15 mois**

**PM 3 bilobée**

**M 3 trilobée**



1 2

1 2 3

**PM1 PM2 PM3**

**M1 M2 M3**

**3 prémolaires**

**3 molaires**

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

Quelles incidences au niveau de la pratique de la chasse ?

- Dans **tous les cas**, l'inscription **immédiate** dans le carnet de contrôle est maintenue et reste donc obligatoire;
- Lorsqu'une erreur est commise au moment de l'inscription, **téléphoner immédiatement** à un garde cantonal qui vous indiquera la marche à suivre;

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

## CHAMOIS

- ▣ Lors du tir, inscrire **immédiatement** l'animal abattu dans le carnet de contrôle;
- ▣ Informer le garde, **au plus tard une heure après la fin de la chasse**. Il vous dira ce que vous devez faire;

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

## CHAMOIS

- ▣ Dans la majorité des cas, le contrôle s'arrêtera là;
- ▣ Il sera toutefois possible au garde de demander de pouvoir contrôler visuellement l'animal ;
- ▣ Ensuite finir de remplir la feuille (poids);
- ▣ Envoyer le double à ENV **dans les 3 jours**;

## CHEVREUIL

- ▣ Lors du tir, inscription **immédiate** dans le carnet de contrôle;
- ▣ S'il s'agit d'un tir par erreur d'un chevreuil adulte pour un chevillard. Mentionner l'émolument dans le carnet de contrôle.

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

## CHEVREUIL

- ▣ Si chevrette pour brocard = émol. frs 100.00;
- ▣ Si brocard pour chevrette = émol. frs 100.00;
- ▣ Cet émolument devra être mentionné **par le** **cha**  
**sseur** dans le carnet de contrôle;

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

## CHEVREUIL

- ▣ Si chevreuil adulte pour chevrillard =  
émolument de frs 150.00 - **SAUF** si l'animal pèse  
moins de 13 kg = **présentation au garde**;
- ▣ Pour le chevrillard de moins de 9 kg – possibilité de  
récupérer le bracelet en **présentant** l'animal à un pos  
te de contrôle officiel (St-Ursanne);

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

## CHEVREUIL

- Pour terminer sur le chevreuil, nous vous rap  
pelons l'importance du prélèvement selon le plan de  
chasse arrêté;
- 1/3 chevrillard – 1/3 chevrette – 1/3 brocard

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

## SANGLIER

- Durant l'affût et la chasse d'automne;
- Inscription + informer le garde **au plus tard une heure après la fin de la chasse**;
- Le garde *pourra* exiger le contrôle visuel de l'animal ou alors confier cette tâche à un GFA;

# Fédération cantonale jurassienne des chasseurs

## SANGLIER

- Pour les battues, le chef de chasse ou le responsable de traque prendra les dispositions avec le garde cantonal pour le contrôle;

## ***POUR TERMINER ...***

***NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES CONTRÔLES  
EFFECTUÉS DANS LE TERRAIN PAR  
LES GARDES SERONT RENFORCÉS  
DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE !!!***

***SOYEZ DONC VIGILANTS SUR VOTRE  
COMPORTEMENT ET VOTRE MANIÈRE DE CHASSER***

***EN CAS DE DOUTE SUR CE QUE VOUS DEVEZ  
FAIRE APPELEZ IMMÉDIATEMENT UN GARDE  
AINSI VOUS VOUS ÉVITEREZ BIEN DES ENNUIS !***